

**POSTULAT URGENT**  
**du groupe PLR, par les députés André Vernay et Charles-Albert Gillioz (suppl.),**  
**concernant: pour des émoluments réalistes au Service des autos (13.11.2012) 2.251**

Critères d'urgence

Actualité de l'événement: décision de l'Administration fédérale des finances (AFF) datée du 30 octobre démontrant que le service auto encaisse trop d'émoluments

Imprévisibilité: requête du préposé à la surveillance des prix demandant de baisser les émoluments

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate: il faut corriger les émoluments immédiatement pour début 2013

Selon l'Administration fédérale des finances, le Service auto valaisan est bénéficiaire et encaisse des émoluments supérieurs aux coûts réels du fonctionnement du service.

Or, les émoluments ne peuvent légalement rapporter davantage que le coût réel du service, faute de quoi ils s'apparentent à un impôt pour lequel une base légale formelle est nécessaire, condition non remplie en l'espèce.

Le préposé fédéral à la surveillance des prix demande d'adapter les émoluments aux coûts réels.

Conclusion:

Le PLR formule la même requête auprès du Conseil d'Etat et ceci dès le premier janvier 2013.

Sion, le 13 novembre 2012  
(09h15)

Groupe PLR, par  
André Vernay, député  
Charles-Albert Gillioz, député (suppl.)